

HARMONIE ALLOCATION

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	14
Changement(s) à venir.....	14
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations réglementaires.....	19
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	22
Comptes annuels.....	28
Bilan actif.....	28
Bilan passif.....	29
Compte de résultat.....	30
Annexes aux comptes annuels.....	32
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	50

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Forvis Mazars

Siège social : 61 Rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Représentée par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

HARMONIE ALLOCATION.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0007497607	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à la mutuelle santé Harmonie Mutuelle	1 part	1 part	1 000 euros

Objectif de gestion

Le Fonds HARMONIE ALLOCATION cherche à réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice composite 35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis, indicateur de référence du FCP. L'indice MSCI WORLD EX EMU (MSDEWEMN Index) INDEX est un indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés boursiers des pays développés à l'exception des marchés de la zone euro.

Il comprend plus de 1300 actions des plus importantes sociétés de ces pays et couvre pour chacun d'entre eux environ 85% de la capitalisation boursière. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, sur les cours de clôture. Pour plus d'informations sur cet indice : <http://www.msci.com>

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return est un indice représentatif du marché des obligations à taux fixe de catégorie investissement libellées en euros. Il regroupe des obligations d'entreprises ou des obligations sécurisées. L'appartenance d'un émetteur à cet indice se fait sur la base de la devise d'émission de l'obligation et pas sur le pays de l'émetteur. Cet indice est disponible sur le site internet www.bloomberg.com. Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est LBEATREU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le Fonds est un Fonds de Fonds dont l'investissement en parts et actions d'autres OPCVM, FIA et/ou de fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la Société de Gestion (ci-après, les « OPC ») est situé entre 50% et 100% de son actif net.

Le portefeuille du Fonds est construit et géré de façon dynamique et réactive en fonction des anticipations de marché du gérant.

Pour atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion a défini une méthode de gestion fondamentale basée sur l'analyse macroéconomique et des marchés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- L'analyse macro-économique réalisée permet de faire des prévisions sur les marchés et les différentes classes d'actifs, prévisions qui font l'objet d'une formalisation ;
- En fonction de ces anticipations sur les marchés, le gestionnaire réalise une allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux ;
- Le gestionnaire construit alors un portefeuille en sélectionnant des OPC à partir de critères financiers et extra-financiers, qualitatifs et quantitatifs selon le processus défini par la Société de Gestion.

Au sein de l'univers d'investissement, la stratégie de gestion financière est d'essence discrétionnaire et correspond à une allocation entre diverses classes d'actifs. L'orientation de gestion privilégie les investissements en OPC.

Le Fonds sera investi sur différents actifs dans les fourchettes suivantes :

- 0 % et 50 % pour les fonds Actions ;
- 0 % et 100 % pour fonds de Taux et Mixtes (obligataires, convertibles et monétaires), ainsi que les titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'univers d'investissement est ainsi composé via des OPC des classes d'actifs suivantes : actions et obligations (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible et monétaire). Le FCP pourra investir dans des OPC investis sur l'ensemble des zones géographiques y compris les pays émergents tant sur la classe d'actifs actions que sur la classe d'actifs obligations. La part des investissements dans les OPC investis sur les pays émergents pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le FCP peut être soumis à un risque de change à hauteur de 50% maximum de son actif.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « +7 ».

Le portefeuille peut également être constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la Société de Gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement du Fonds se compose de titres vifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) mais également de parts ou actions d'OPC.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

Sur la partie titres vifs :

Emetteurs privés :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

L'équipe d'analyse ESG réalise également une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G).

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir du référentiel, une note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux E, S et G est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

La note ESG est utilisée pour établir un Score ISR (sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau 5 étant la meilleure note ESG du secteur) correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB de niveau 2 (c'est-à-dire son secteur principal conformément à la classification Industrial Classification Benchmark).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG (fournies essentiellement par des agences de notation ESG mais également par des agences spécialisées), combiné à une analyse qualitative du pôle ESG.

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la Note ESG attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG diffère de celle proposée par une agence de notation ESG.

Emetteurs publics :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des États, une Note ESG est calculée par État.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'État par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Le taux de couverture de l'analyse ESG au sein du portefeuille est durablement supérieur à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés et à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield.

En outre, les décisions d'investissement de l'OPC pourront prendre en compte d'autres sources d'informations extra-financières afin de compléter la notation des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Sur les OPC :

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 90% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » (à l'exception des OPC monétaires).

Les processus de gestion desdits OPC sélectionnés sont différents selon les Sociétés de Gestion, mais la sélection repose systématiquement sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs : leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir jusqu'à 50% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées. L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% de l'actif net.

L'investissement direct en produits de taux et via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par la Société de Gestion, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 0% et 100% de l'actif net du FCP.

Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du Fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La Société de Gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes pour les investissements en direct :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de Gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de Gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La Société de Gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre 0 et +7
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM,
- de FIA européens,
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les classes d'actifs sous-jacentes des OPC visés sont : monétaire, obligataire (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible, de toute zone géographique), action. Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net dans la classe d'actifs high yield « titres dits à caractère spéculatif ».

Aucun fonds n'est exclu en fonction de son droit d'origine à la condition d'avoir reçu une autorisation de commercialisation en France.

Le gérant investit majoritairement dans des OPC libellés en euro, mais a la possibilité d'investir jusqu'à 50% de son actif net dans des OPC en devises étrangères non couverts. Le gérant pourra investir en outre dans des OPC en devises étrangères couverts sans que ceux-ci ne rentrent en compte dans la limite des 50%.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux choix de classes d'actifs, de types de sous-jacents, aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la Société de Gestion. Cette sélection est pratiquée par la Société de Gestion dans le cadre de sa multigestion en architecture ouverte ; Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Taux
- ☒ Action
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps de change
- ☐ Change à terme
- ☒ Dérivés de crédit CDS sur indices crédit ITRAXX européen.

Titres intégrant des dérivés :

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Le recours à d'autres titres intégrant des dérivés est exclu. Le Fonds peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Fonds n'a pas vocation à les conserver.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 20% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et pourra ne pas être intégralement restitué à l'investisseur.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du Fonds dépendra des titres choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque des marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 50% sur les marchés actions, sa valeur liquidative pourra baisser en cas de baisse des marchés d'actions de toute capitalisation.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le FCP peut être investi en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant une créance émise par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP peut être exposé à un risque de taux.

Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

Le FCP peut détenir des produits dont la notation est inexistante (jusqu'à 30% des titres obligataires) ou basse (jusqu'à 30% des titres obligataires) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le Fonds peut détenir des OPC investis sur des titres « haut rendement / High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » à caractère spéculatif pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux marchés émergents :

Le Fonds pouvant être exposé sur les marchés émergents au travers de ses investissements, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution du cours de ces titres peut varier très fortement et très rapidement et impacter à la baisse la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré et/ou d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ». Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du Fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

L'OPCVM peut être exposé au risque de change jusqu'à 50 % de son actif net. Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Le FCP est également exposé à titre accessoire aux risques suivants :

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Les marchés ont évolué dans un environnement contrasté. Les annonces récurrentes en matière de droits de douane ont entretenu un niveau d'incertitude élevé, en particulier pour les actifs américains. Dans le même temps, le thème de l'intelligence artificielle a soutenu l'appétit pour le risque, avec des phases d'enthousiasme et des périodes de consolidation lorsque la question de la monétisation revenait au premier plan.

Du côté monétaire, la Réserve fédérale américaine (FED) a alterné prudence et assouplissement, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi une trajectoire plus accommodante. Les rendements souverains ont connu des mouvements irréguliers, avec des épisodes de tension puis de détente. Sur l'ensemble de l'année, les actions mondiales ont affiché un bilan positif, tirées par la technologie américaine, alors que la performance est restée plus hétérogène en Europe et en Asie.

Sur le plan des devises, le dollar a montré une trajectoire heurtée, influencée par les attentes de politique monétaire et par le climat politique américain. Cette variabilité a pesé sur les stratégies non couvertes et a, par moments, favorisé les approches de neutralisation du risque de change. Les marchés émergents ont offert des points d'entrée sélectifs, portés par des signaux de soutien domestique et par la faiblesse relative du billet vert en fin d'année.

La politique de gestion a recherché un équilibre constant entre participation aux moteurs de performance et maîtrise du risque. L'exposition actions a été calibrée de manière dynamique, avec des réductions lors des épisodes d'incertitude politique ou de tensions tarifaires, puis des renforcements progressifs lorsque la visibilité s'améliorait. La thématique liée à l'intelligence artificielle a été renforcée dans les phases de faiblesse. Elle, a été accompagnée d'outils de couverture afin d'en lisser la volatilité. Les arbitrages géographiques ont privilégié les zones dont les perspectives se normalisaient, tout en réduisant l'exposition aux segments plus sensibles aux aléas politiques.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La poche obligataire a rempli son rôle stabilisateur. La gestion a renforcé la duration lorsque les rendements américains devenaient attractifs, puis a pris des bénéfices quand les marchés se détendaient. Le crédit Investment Grade américain a été progressivement accru pour améliorer la qualité du portefeuille, tandis que l'exposition au haut rendement a été ajustée en fonction des conditions de marché. La dette d'entreprises émergentes a apporté une diversification utile, notamment quand la trajectoire du dollar devenait plus favorable. Ces choix ont été complétés par l'usage mesuré de futures et d'options, permettant d'ajuster rapidement la sensibilité globale sans modifier l'architecture stratégique du portefeuille.

La gestion du risque de change a été active et pragmatique. Le Fonds a ajusté sa couverture dollar lorsque l'écart de trajectoire entre banques centrales se précisait, afin de limiter l'impact des variations de devises sur la performance nette. Parallèlement, la part de supports durables s'est accrue au fil de l'année, avec une montée des fonds labellisés Article 8 et Article 9.

Au total, l'allocation est restée lisible et disciplinée. Le Fonds a participé aux tendances porteuses, en particulier sur la technologie américaine, tout en organisant la protection du portefeuille lors des épisodes de stress. La combinaison d'une poche actions sélective, d'un crédit de meilleure qualité, d'une gestion de la duration réactive et d'une politique de change attentive a permis de traverser l'année avec une volatilité maîtrisée.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 7,26% contre 2,87% pour son indice composite : composite 35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
HARMONIE ALLOCATION PART C/D	FR0007497607	31/12/2024	31/12/2025	7,26%	2,87%	3 000,65 €	3 218,11 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
HARMONIE ALLOCATION	OPC	FR0010653618	OFI INV MARCHE MON X	20 159 895,73	20 831 996,94
HARMONIE ALLOCATION	OPC	FR0000008997	Ofi Invest ESG Liqui	16 108 185,92	8 998 883,20
HARMONIE ALLOCATION	OPC	IE00BL58LL31	Xtrackers USD Corp B	8 198 599,28	
HARMONIE ALLOCATION	OPC	FR0013053808	CPR USA ESG H I EUR		7 327 979,11
HARMONIE ALLOCATION	OPC	LU2314312849	BNPP MSCI SRI CHINA	5 361 360,24	3 349 014,04
HARMONIE ALLOCATION	OPC	IE00058MW3M8	Amundi SP 500 ESG E	2 498 826,20	5 162 530,17
HARMONIE ALLOCATION	OPC	LU1811861431	RCG-RS GL SD-IHEUR	4 992 625,81	833 064,12
HARMONIE ALLOCATION	OPC	IE00BMXC7V63	ISH SP500 PAB A	4 826 959,66	
HARMONIE ALLOCATION	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES USD CORP BD		4 453 102,30
HARMONIE ALLOCATION	OPC	IE00BMDFDY08	ISHARES D HY CORP BD	4 440 073,38	3 587 577,03

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, HARMONIE ALLOCATION n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 20 752 667,72 euros
- Options : 536 364,48 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

HARMONIE ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP HARMONIE ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP HARMONIE ALLOCATION

127-129, quai du Président Roosevelt
92130, Issy-Les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP HARMONIE ALLOCATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) HARMONIE ALLOCATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 22/6/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
 F03E23C213CF452...
 Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	97 395 541,82	72 279 488,70
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	97 275 349,37	72 206 397,20
OPCVM	92 977 123,37	72 206 397,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	4 298 226,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	120 192,45	73 091,50
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	97 395 541,82	72 279 488,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	654 829,21	135 947,08
Comptes financiers	2 367 584,14	48 585,69
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	3 022 413,35	184 532,77
Total Actif I+II	100 417 955,17	72 464 021,47

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	93 496 580,05	68 245 559,06
Report à nouveau sur revenu net	164,03	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	6 792 300,23	4 063 875,96
Capitaux propres	100 289 044,31	72 309 435,02
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	100 289 044,31	72 309 435,02
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	45 290,99	73 091,50
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	45 290,99	73 091,50
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	83 619,87	81 494,95
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	83 619,87	81 494,95
Total Passifs : I+II+III+IV	100 417 955,17	72 464 021,47

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	650,83
Produits sur obligations	102 915,17	277 659,27
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	11 393,96
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	25 487,66	2 848,89
Sous-total Produits sur opérations financières	128 402,83	292 552,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-36,99	-1 316,14
Sous-total Charges sur opérations financières	-36,99	-1 316,14
Total Revenus financiers nets (A)	128 365,84	291 236,81
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-175 884,11	-178 090,89
Frais de gestion de la société de gestion	-175 884,11	-178 090,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-175 884,11	-178 090,89
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-47 518,27	113 145,92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-12 172,24	-
Sous-total Revenus nets I = C+D	-59 690,51	113 145,92

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	4 826 178,03	2 980 451,98
Frais de transactions externes et frais de cession	-40 425,24	-26 934,69
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 785 752,79	2 953 517,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 386 781,03	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	6 172 533,82	2 953 517,29
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	597 014,44	3 315 519,56
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-12 902,25	4 247,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	584 112,19	3 319 767,12
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	95 344,73	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	679 456,92	3 319 767,12
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-101 211,12
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-2 221 343,25
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-2 322 554,37
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	6 792 300,23	4 063 875,96

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

En vue de réaliser son objectif de gestion, le Fonds est un Fonds de Fonds qui investit jusqu'à 100% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM, FIA et/ou de fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion (ci-après, les « OPC »). Le portefeuille du Fonds est construit et géré de façon dynamique et réactive en fonction des anticipations de marché du gérant.

Pour atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion a défini une méthode de gestion fondamentale basée sur l'analyse macroéconomique et l'analyse des marchés. Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant : l'analyse macro-économique réalisée par la Société de Gestion permet de faire des prévisions sur les marchés et les différentes classes d'actifs, prévisions qui font l'objet d'une formalisation ; en fonction de ces anticipations sur les marchés, le gestionnaire réalise une allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

Enfin le gestionnaire construit alors un portefeuille en sélectionnant des OPC à partir de critères financiers et extra-financiers, qualitatifs et quantitatifs, selon le processus défini par la société de gestion.

L'univers d'investissement est ainsi composé via des OPC des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible et monétaire).

Le FCP pourra investir sur l'ensemble des zones géographiques y compris les pays émergents.

La part des investissements dans les OPC investis sur des pays émergents pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net

Pour les investissements en direct, l'allocation entre les différentes classes d'actifs respecte les limites suivantes :

- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notation susvisées, étant entendu que la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres et que les notations externes précitées ne sont qu'un critère parmi d'autres appréciés discrétionnairement par la société de gestion auxquelles elle ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement. Elle privilégie également sa propre analyse crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Le Fonds peut investir jusqu'à 50% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le Fonds sera investi sur différents actifs dans les fourchettes suivantes :

-0 % et 50 % pour les fonds Actions ;

-0 % et 100 % pour les fonds de Taux et Mixtes (obligataires, convertibles et monétaires), ainsi que les titres de créances et instruments du marché monétaire.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « +7 »

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	100 289 044,31	72 309 435,02	68 245 559,06	62 626 847,87	74 776 219,62
Nombre de titres					
Parts	31 163,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	3 218,11	3 000,65	2 832,01	2 598,85	3 103,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	198,06	92,18	-	-	400,83
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	4,69	-	-	38,78
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	1,46
Capitalisation unitaire					
en EUR	-1,91	30,38	10,04	-351,20	12,01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le vendredi ainsi que le dernier jour ouvré du mois. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent. Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutables, des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives ne peuvent, à la différence des valeurs liquidatives exécutables, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier**Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à 0,50 % TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 6,00 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	72 309 435,02	68 245 559,06
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 669 070,54	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-47 518,27	113 145,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 785 752,79	2 953 517,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	584 112,19	3 319 767,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-11 807,96	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-101 211,12
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-2 221 343,25
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	100 289 044,31	72 309 435,02

Souscriptions rachats

Parts émises	7 066,0000
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007497607 - HARMONIE ALLOCATION C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	4 796	NA	NA	NA
Options	536	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	5 332	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 368	-	-	-	2 368

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	7 180	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	7 180	-	-	2 368

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 368	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	7 180
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	2 368	-	-	-	7 180

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	466	-	-	-
Comptes financiers	2 061	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-8 702	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-6 175	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	2 368	
<i>CACEIS Bank</i>	2 368	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
LU1811861431 ROBECO	Robeco Global SDG Credits IH EUR Luxembourg	Obligations	EUR	18 390
LU2211181891 CANDRIAM	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH Luxembourg	Obligations	EUR	12 020
IE00BL58LL31 DWS	Xtrackers USD Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 2C - EUR hedg Irlande	Obligations	EUR	8 414
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	7 145
FR0013277522 LA BANQUE POSTALE	TOCQUEVILLE US EQUITY SRI PART I France	Actions	EUR	6 436
LU0960404233 AXA IM	AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE Luxembourg	Obligations	EUR	5 315
IE00BMXC7V63 BLACKROCK LUX	ISHARES SP500 PARIS-ALGND A Luxembourg	Actions	USD	5 207
IE00BMDFDY08 BLACKROCK LUX	ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC Irlande	Obligations	EUR	5 175
LU1668159590 UBP	UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR Luxembourg	Obligations	EUR	5 078
FR00140015F3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES C France	Actions	EUR	4 298
BE0947854676 DEGROOF PETERCAM	DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend Belgique	Actions	EUR	4 240
LU2314312849 BNP PARIBAS	BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR Luxembourg	Actions	EUR	3 464
LU1291098314 BNP PARIBAS	BNP Paribas Easy MSCI Emerging SRI S-Series PAB 5 Capped UCI Luxembourg	Actions	USD	2 799
IE00BG36TC12 DWS	Xtrackers ESG MSCI Japan UCITS ETF 1C Irlande	Actions	EUR	2 666
LU1833932434 ODDO MERITEN AM	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CI EUR Luxembourg	Actions	EUR	2 588
FR0013053808 CPR AM	CPR USA ESG H I EUR France	Actions	EUR	1 611
IE0000MMQ5M5 DWS	Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 2C EUR Hedged Irlande	Actions	EUR	1 418
LU0907928062 DEGROOF PETERCAM	DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F Luxembourg	Obligations	EUR	1 012
Total				97 275

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	7 632,25
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	647 196,96
Total créances	654 829,21
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-80 377,18
Autre	-3 242,69 ⁽¹⁾
Total dettes	-83 619,87
Total	571 209,34

(1) Provision frais RTO

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400I5F3	OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES C	31 475,00	136,56	4 298 226,00
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1 500,00	4 763,00	7 144 500,00
	<i>Sous-total</i>			<i>11 442 726,00</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-59 690,51	113 145,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-101 211,12
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-59 690,51	11 934,80
Report à nouveau	164,03	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-59 526,48	11 934,80
Affectation :		
Distribution	-	11 807,96
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	126,84
Capitalisation	-59 526,48	-
Total	-59 526,48	11 934,80
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	4,20
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	31 163,8873	24 097,8873
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	0,49
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 172 533,82	2 953 517,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-2 221 343,25
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 172 533,82	732 174,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 172 533,82	732 174,04
Affectation :		
Distribution	6 172 319,52	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	214,30	-
Capitalisation	-	732 174,04
Total	6 172 533,82	732 174,04
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	92,18
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	31 163,8873	24 097,8873
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	198,06	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				97 275 349,37	96,99
<i>OPCVM</i>				<i>92 977 123,37</i>	<i>92,71</i>
AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE	Finance/Assurance	EUR	47 914,00	5 315 100,02	5,30
BNP Paribas Easy MSCI Emerging SRI S-Series PAB 5 Capped UCI	Finance/Assurance	USD	19 090,00	2 799 173,14	2,79
BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR	Finance/Assurance	EUR	462 022,00	3 464 287,16	3,45
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH	Finance/Assurance	EUR	134 529,00	12 020 166,15	11,99
CPR USA ESG H I EUR	Finance/Assurance	EUR	7,00	1 611 186,92	1,61
DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend	Finance/Assurance	EUR	6 913,00	4 239 812,03	4,23
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	Finance/Assurance	EUR	6 083,00	1 011 663,73	1,01
ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	Finance/Assurance	EUR	900 816,00	5 175 187,92	5,16
ISHARES SP500 PARIS-ALGND A	Finance/Assurance	USD	707 295,00	5 206 623,46	5,19
ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CI EUR	Finance/Assurance	EUR	1 122,00	2 587 623,72	2,58
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	1 500,00	7 144 500,00	7,12
Robeco Global SDG Credits IH EUR	Finance/Assurance	EUR	168 888,00	18 390 214,32	18,34
TOCQUEVILLE US EQUITY SRI PART I	Finance/Assurance	EUR	227,00	6 435 568,04	6,42
UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR	Finance/Assurance	EUR	46 971,00	5 078 034,81	5,06
Xtrackers ESG MSCI Japan UCITS ETF 1C	Finance/Assurance	EUR	109 727,00	2 666 366,10	2,66
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 2C EUR Hedged	Finance/Assurance	EUR	134 191,00	1 417 862,11	1,41
Xtrackers USD Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 2C - EUR hedg	Finance/Assurance	EUR	248 854,00	8 413 753,74	8,39
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				<i>4 298 226,00</i>	<i>4,29</i>
OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES C	Finance/Assurance	EUR	31 475,00	4 298 226,00	4,29
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				97 275 349,37	96,99

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50	45	27 000,00	-	2 628 450,00
NASDAQ 100	5	10 268,64	-	2 167 546,51
Sous-Total Futures		37 268,64	-	4 795 996,51
<i>Options</i>				
NASDAQ 100 - CALL 26 500 - 2026-02	4	61 373,41	-	380 279,57
NASDAQ 100 - CALL 27 000 - 2026-01	6	13 528,03	-	156 084,90
Sous-Total Options		74 901,44	-	536 364,47
Total Actions		112 170,08	-	5 332 360,98
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
US 10Y NOTE	75	7 649,86	-	7 180 222,66
Sous-Total Futures		7 649,86	-	7 180 222,66
Total Taux d'intérêts		7 649,86	-	7 180 222,66
Change				
<i>Futures</i>				
EUR/USD	70	372,51	-	-8 776 448,55
Sous-Total Futures		372,51	-	-8 776 448,55
Total Change		372,51	-	-8 776 448,55
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	97 275 349,37
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	112 170,08
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	7 649,86
Total instruments financiers à terme - change	372,51
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-45 290,99
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	3 022 413,35
Autres passifs (-)	-83 619,87
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	100 289 044,31

HARMONIE ALLOCATION

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Harmonie Allocation

Identifiant d'entité juridique :
969500KOOMK4XV15KW59

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Harmonie Allocation (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, leurs univers d'investissement est réduit à un nombre restreint d'émetteurs sélectionnés sur la base de critères de durabilité.

L'indicateur de référence du Fonds est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés "Article 8" ou "Article 9"** selon la réglementation SFDR : **100%** ;

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Au **31 décembre 2024**, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 »** selon la réglementation SFDR : **99,80%**.

Le Fonds Harmonie Allocation a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1^{er} juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 7 du Règlement SFDR.

Cette position s'explique par la nature du produit, qui est structuré en tant que fonds de fonds. Dans ce cadre, les décisions d'investissement sous-jacentes sont gérées par sociétés de gestion des fonds cibles,



lesquelles disposent de leurs propres politiques et approches en matière de prise en compte des incidences négatives.

En l'état actuel, le manque d'harmonisation, de disponibilité et de fiabilité des données relatives aux PAI au niveau des fonds sous-jacents ne permet pas d'assurer une évaluation cohérente et exhaustive des incidences négatives à l'échelle du produit.

Néanmoins, le processus de sélection et de suivi des fonds sous-jacents intègre, dans la mesure du possible, l'analyse des pratiques ESG des gestionnaires, y compris leur capacité à identifier et à gérer les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
RCGF ROBECOSAM GLO SDG-IH EU		18,90%	Luxembourg
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GL-RAH		12,34%	Luxembourg
XTRACKERS USD CORPORATE BOND SRI P		8,64%	Irlande
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		7,34%	France
FEDERIS ISR ACTION US - I		6,66%	France
AXA WLD-US CRD SH D IG-IHEUR		5,46%	Luxembourg
ISHARES S&P PARISALIGN CLIMATE UC		5,35%	Irlande
ISHARES \$ HIGH YIELD CORP BOND ESG		5,31%	États-Unis
UBAM-EM RESPONSIBLE CORPORATE BD I		5,21%	Luxembourg
OFI INVEST ESG ACTIONS INTER RC		4,44%	France
DPAM B EQ US DIV SUSTAINABLE - F		4,35%	Belgique
BNP PARIBAS EASY MSCI CHINA MIN TE		3,56%	Chine
BNPP EASY MSCI EMERGING SRI PAB UC		2,87%	Luxembourg
XTRACKERS MSCI JAPAN ESG UCITS ETF		2,74%	Irlande
ODDO BHF ARTIFIC INTELLI - CI-EURO		2,67%	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

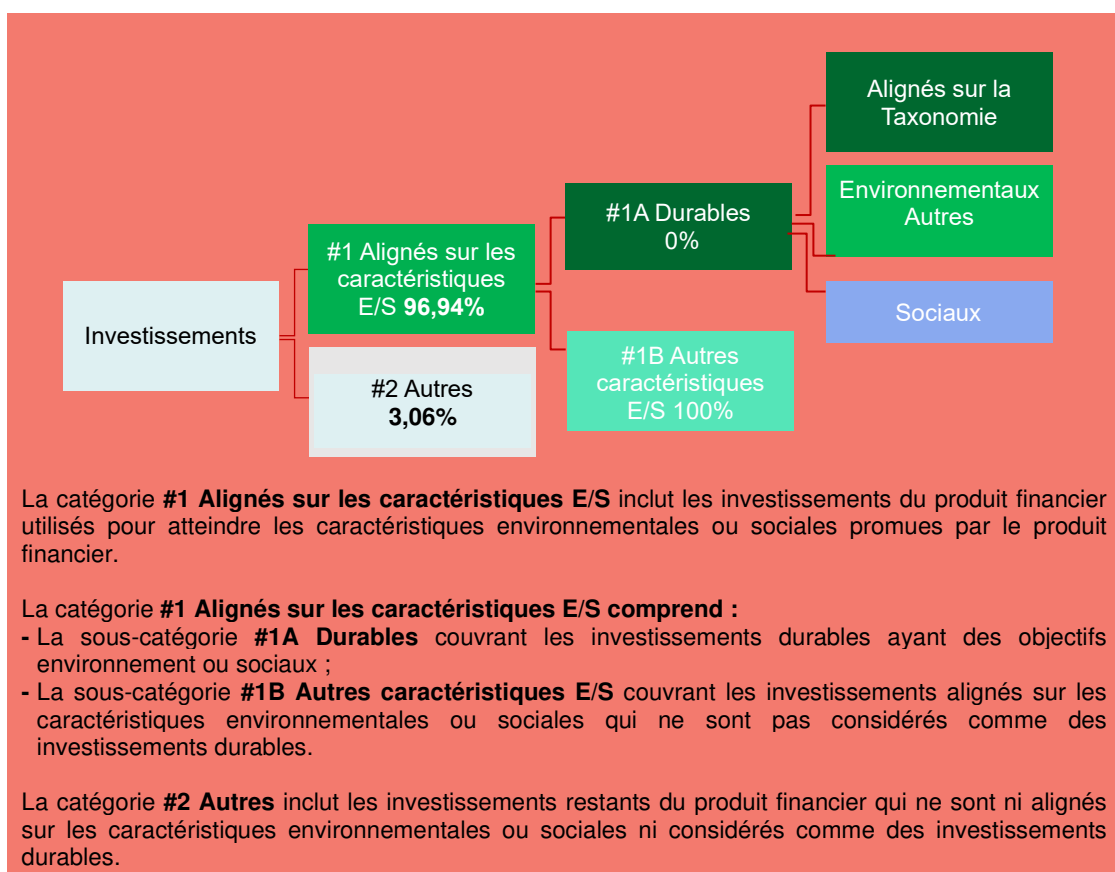
Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **96,94%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **3,06%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **3,06 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG, des liquidités et de produits dérivés.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs et sous-secteurs	poids
Autre	100,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

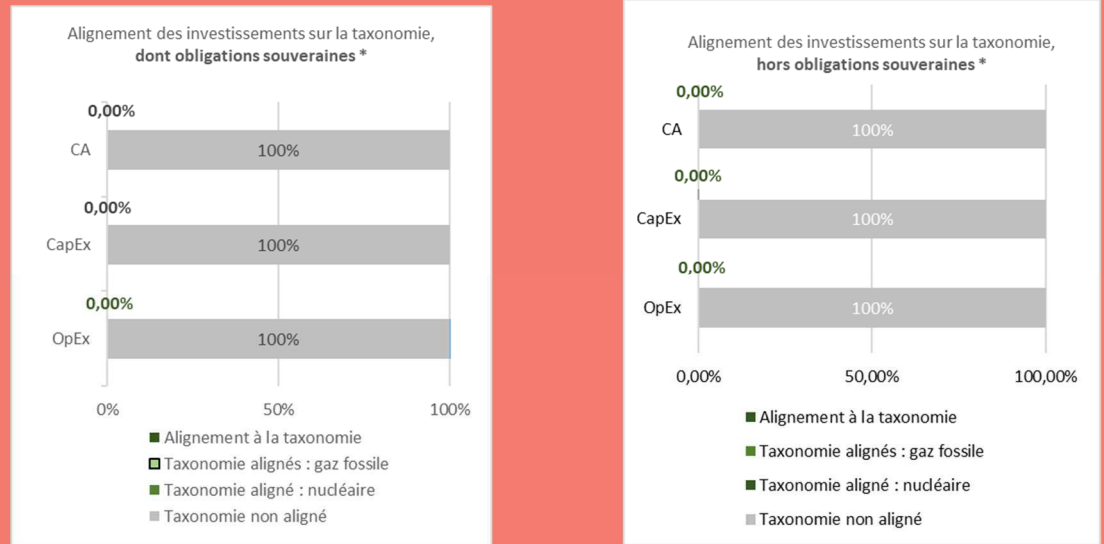
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable